



RICHARD EN OCCITANIE

Association loi de 1901
 ayant son siège à l'hôtel de ville
 32 av François Mitterrand
 87230 CHÂLUS
 déclarée « entreprise de spectacles vivants » à la DRAC Limousin
 habilitée loi Mécénat à la DGI Haute-Vienne

Châlus le 6 mars 2009

FOIRE AUX QUESTIONS MISE A JOUR 6 MARS 2009

Jusqu'à quand peut-on s'inscrire ?

*En principe, à partir du 10 mars 2009, clôture des inscriptions. Mais faute encore du nombre exacte de cavaliers attendus (trente), cette date est exceptionnellement repoussée jusqu'à la première répétition, le **dimanche 17 mai 2009**. De toute façon, lorsque nous aurons atteint le nombre d'inscription ferme, les demandes suivantes seront averties qu'il est trop tard. Tant que rien n'est dit, c'est encouragé !*

L'inscription suppose d'avoir complété TROIS documents : une fiche de candidature, une charte du cavalier et une fiche costume. Ces fiches seront adressées aux présélectionnés à partir de mi février au fur et à mesure des réceptions des demandes de candidature.

Chaque cavalier devra avoir rempli sa fiche d'inscription, signé la charte du cavalier, rempli sa fiche costume pour le 17 mai au plus tard.

Quand a lieu cette cavalcade costumée ?

Attention, il y a eu un changement lié à nos discussions avec les Villes.

Départ de La Péruse (Charente) le jeudi 30 juillet 2009, de bonne heure, et fin complète le samedi 1^{er} août 2009, dislocation après le déjeuner, à Châlus.

La première demi-journée : autour du Château de Peyras, puis rando de Maisonnais-sur-Tardoire à Châlus (87).

A qui s'adresse la cavalcade :

A tout bon cavalier, limousin, ou poitou-charentais, majeur, H ou F, de préférence propriétaire du cheval avec lequel il participe ; à défaut avec un cheval qui se fait prêter (par un ami, un club, une ferme équestre) mais s'il connaît suffisamment le cheval, avec lequel il pratique la randonnée.

Cheval et cavaliers sont habitués à la randonnée ou endurance.

Un mineur est-il admis ?

Exceptionnellement oui, comme par exemple s'il est encadré par un parent participant et si, selon photo, et âge (+ ou - 17 ans), costumé en chevalier il ne fera pas trop ...jeune Page ! Bref, c'est affaire de casting.

La bombe n'est pas obligatoire puisque nous sommes assurés « spectacle » et que vous êtes des « figurants ». Mais cela doit être exceptionnel et validé. Nous consulter.

Quel cheval convient-il ?

Le cheval fait au minimum 1,5m pour une harmonie de hauteur et a plus de trois ans. Pas de cheval entier. Ses papiers sont en règle et seront demandés le jour de la répétition collective. Il est, de préférence, la propriété du cavalier qui participe ; à défaut il appartient à quelqu'un en relation légitime avec le cavalier (un ami, un club, une ferme équestre).

La couleur du cheval importe peu.

Le cheval sera-t-il « costumé » ?

Il est plus que vraisemblable que les chevaux porteront un caparaçon style moyen-âge mais sans cagoule. Cet équipement sera fourni. Brides et selle classiques, fournies par le cavalier. Il n'est pas interdit de peindre les brides (peinture à l'eau). Il n'est pas interdit que le cavalier l'agrémente d'une peau (de chèvre, de mouton...). Le tapis de selle sera vraisemblablement recouvert d'un tissu fourni armoirié à dimension standard. Chaque cavalier le fixera sur son tapis de selle (couture à main ou kraft).

Le cavalier sera-t-il costumé ?

Oui. Par-dessus l'équipement « habituel » de cavalier (pantalon de couleur blanc, noir ou marron et bottes de cheval, de préférence en cuir, soit marron soit noir, teeshirt « anti-sueur »), il sera porté une « cote d'arme » (tunique à manche courte armoiriée en lin) et une chemise moyen âge en coton ou lin, qui seront fournies, ainsi qu'un drapeau et un casque moyenâgeux. Ces articles seront remis et prêtés contre une caution de 25 euros, par chèque, qui sera rendu à la fin du spectacle. C'est une précaution de saine gestion. Chaque cavalier devra remplir une « fiche costume » pour ses mensurations. Un nettoyage à sec de la « cote d'arme » est prévu à mi-parcours. On pourra conseiller aux cavaliers de se fabriquer un étui pour recevoir le manche du drapeau (un plan sera fourni).

Porterai-je tout le temps un drapeau et un casque style moyen-âge ?

Non. Pendant le trajet entre étapes, les drapeaux et casques de chevaliers seront rendus à un véhicule assistance et, à quelques centaines de mètres de l'entrée « triomphale » dans une ville, les cavaliers reprennent ces effets pour faire un maximum d' « effet ».

J'ai un « costume moyen-âge », puis-je venir avec ?

Nous demandons à le voir (fournir des photos fidèles). S'il est validé, pourquoi pas, mais chacun doit accepter la règle du jeu scénique (correspondre à l'époque et aux choix de mise en scène).

Un entraînement individuel est-il nécessaire ?

Absolument, à partir de la date de confirmation d'inscription, courant mars-avril, le cavalier et son cheval doivent s'entraîner, au moins individuellement, au mieux par groupe d'affinité, pour habituer son cheval à porter un drapeau (n'importe quel drapeau fait l'affaire !) et à porter un caparaçon : il suffit de l'habituer avec une couverture. Faire de la rando avec son cheval reste une obligation d'ici l'été.

Un entraînement collectif est-il nécessaire ?

- Une répétition générale obligatoire aura lieu le **dimanche 17 mai 2009, à Dournazac (87)** (rendez-vous des vans au champ de foire, où ils resteront garés), on se rendra de Dournazac au château de Montbrun puis au château de Brie, aller et retour (24 km au total), de 10H à 17H : Rappel des consignes générales et du déroulé du spectacle équestre; en centre-ville et aux deux châteaux : répétition des parades et entraînement aux bottes à bottes, en route: réglages des allures et du cortège groupé derrière un chef de file.

Venir avec des drapeaux pour habituer les chevaux.

Pique nique ou barbecue sur place, selon le temps.

- Une seconde répétition aura lieu, pour ceux qui n'auraient exceptionnellement pas pu venir, le **samedi 13 juin**, même rassemblement, même programme.

Comment serai-je averti que je suis inscrit, de la date de l'entraînement collectif, etc. ?

Nous ne fonctionnons que par courriel et avec une chaîne de courriels. Il est donc indispensable de nous fournir un email (le vôtre, ou celui d'un ami, d'un collègue) et de surveiller sa messagerie (les messages viennent de chalus-roi-richard@voila.fr). Veuillez à vos mels et ne nous confondez pas avec du spam.

Quelle allure collective pendant la rando ?

Pendant la randonnée, entre étapes, l'allure théorique a été déterminée selon en gros la moitié du kilométrage au pas, l'autre au trot. La durée totale par jour ne dépasse pas 25Km. C'est donc très abordable pour un cavalier et son cheval entraînés. Le trajet est chronométré raisonnablement, avec un « road book » et des balises sur le parcours, mais « l'heure c'est l'heure » et on ne jurera pas que le trot peut parfois réguler la politesse du Roi Richard !

Précision importante : la chevauchée se fait tous ensemble. C'est donc tous ensemble que l'on part et arrive et chevauche à l'allure du chef de file, selon les impératifs et modalités ci-dessus.

Quel type de parcours ?

La rando sera une alternance agréable de routes, inévitables (environ 60%), notamment les traversées de villages et villes, et de chemins forestiers (environ 40%). L'ensemble formera un parcours mixte agréable, et surtout, qui vous fera entrer dans des cours de châteaux superbes où il n'est normalement pas permis d'entrer. Le moment venu, ce parcours vous sera édité sous forme de « journal de route ».

Quel ferrage faut-il prévoir pour mon cheval ?

L'organisateur est tenu par son assureur à ce que les chevaux aient au moins deux pointes de tungstène par fer pour éviter tout dérapage sur des dangers de la route moderne. Cet équipement est sans danger pour la santé des pieds de vos chevaux et sera usé au bout de la cavalcade. L'anticiper.

Quelle assurance faut-il que je possède ?

Au minimum, notre assureur de spectacle exige que vous soyez muni d'une carte « vacances », à jour, à 8 euros. Ce n'est pas cher pour se faire plaisir sans risque, pour soi et les tiers. A cette assurance, nous ajoutons la nôtre, d'organisateur de spectacle vivant : c'est ceinture et bretelles mais ça vaut mieux ! Une licence FFE à jour suffit évidemment. L'un ou l'autre seront contrôlés le jour de départ, ce serait moche d'être disqualifié pour ce motif. Nous faisons confiance.

Les vans peuvent-ils suivre ?

Un van de secours suivra le cortège de bout en bout. Mais il n'est pas interdit à un cavalier de se faire suivre par un parent, un ami qui serve de chauffeur de votre van. Il est clair, par contre, que cette personne n'est pas comprise pour les restaurations ni son défraiement de kilométrage. On en saura plus avec les Comités des fêtes pour des participants extérieurs à leurs frais aux repas vers juin.

Le principe préférable retenu est le suivant : à La Péruse, le jeudi 30 juillet de bonne heure, les cavaliers débarquent leurs chevaux ; les vans restent stationnés sur la place derrière l'église, pendant la 1^{ère} demi-journée. Vers 15H, on reprend les vans pour conduire les chevaux au début de la rando sur le terrain de foot de la Maisonnais-sur-Tardoire. Les vans restent en toute sécurité (stade clos, fermé).

A Châlus le 1^{er} aout, après le déjeuner, un car gratuit emmènera les cavaliers rechercher leurs vans.

Comment les chevaux seront-ils nourris et couchés ?

Le cahier des charges avec les communes d'étape prévoit qu'elles fournissent aux étapes soir l'alimentation foin de bonne qualité (300 kg fournis en bottes de 20Kg) et aliments complets floconnés « rando » (50 litres). Les chevaux auront constamment tout au long des étapes des points d'eaux et d'arrosage. Aux pauses, un terrain herbé. Des lignes, des cordes.

Aux couchages, un pré avec arbres pour tirer des lignes ou monter des paddocks selon les habitudes de chacun. Elles nous seront précisées le 17 mai.

Comment mon matériel est-il transporté ?

Les cavaliers prévoient de mettre leurs effets dans un ou deux sacs à dos qui sont emportés par une camionnette de l'assistance. Idem des effets de leurs chevaux : prévoir des sacs ou cantinettes. Marquer à votre nom vos sacs.

Comment se passe l'étape de nuit pour les cavaliers ?

A Saint-Mathieu (nuit du 30 au 31), un terrain herbé nous est alloué à côté du « Camping du Lac », contigu du camping municipal, où une ou deux tentes collectives genre marabout ou chapiteau nous sont montées par la commune d'étape.

A Montbrun (nuit du 31 au 1er), réception aux gîtes de groupe du château. Sanitaires et douches sur place. Deux cas particuliers : arrivez la veille du 30 juillet, restez le 1^{er} aout. On en parlera le 17 mai avec les cas « particuliers » intéressés.

Puis-je à l'étape de nuit faire venir un camping-car ?

Ce n'est pas interdit. Il aura accès au site de l'étape de nuit. Mais, comme pour les vans, nous ne prenons pas en charge le chauffeur pour la gratuité du dîner.

Mes repas sont-ils pris en charge ?

Naturellement. Aucun frais à déboursier. Il est difficile d'assurer à cette heure que les repas de midi et du soir ne se prendront pas sous forme de « banquets médiévaux » avec la population. A défaut, on prendra le repas ensemble. Si la commune d'étape organise un dîner médiéval, le costume devra être conservé.

Aurais-je des frais à déboursier ?

Non, dans la mesure où vous êtes assuré (licence annuelle ou carte « vacances »), que votre cheval est correctement ferré (voir exigences ci-dessus), cette randonnée costumée ne vous coûte rien. Costumes, plus « Foin, gîte et couvert » sont assurés contre l'engagement ferme de participer. C'est une expérience unique. En principe, un CD de photos souvenirs de cette inoubliable aventure sera offert à chaque participant.

A Châlus, le 1^{er} aout, puis-je rester pour assister à la suite ?

Le samedi 1^{er} aout après le déjeuner, des festivités médiévales se poursuivent en effet. En principe, les cavaliers seront bien fatigués et rentreront, d'autres acteurs prennent le relai. Mais s'il y avait des mordus, pourquoi pas. A cheval ou à pied, on a toujours besoin de figurants. Mais ne surestimez pas vos forces. Chacun nous précisera ses intentions le 17 mai pour voir comment faire (chevaux et cavaliers).